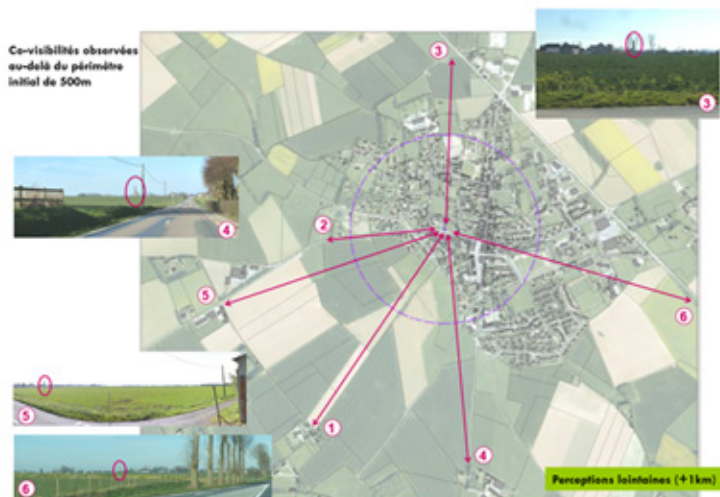


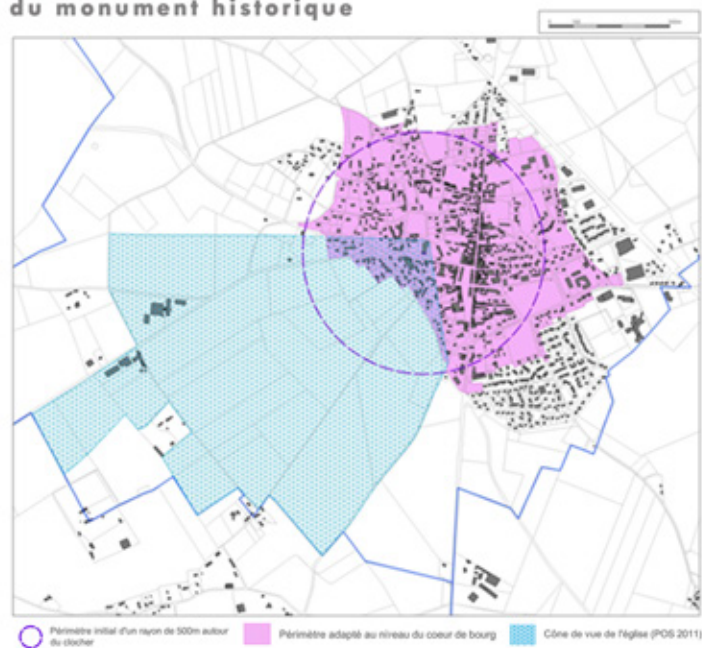
Les données en matière de sites archéologiques nous indiquent que l'église Notre-Dame, construite au début du XX^{ème} siècle, a été implantée sur le même site que l'église St-Jean érigée au XIII^{ème} siècle. L'église diocésaine est inscrite à l'[inventaire supplémentaire des bâtiments classés](#).

Suite à l'[étude de terrain](#) et aux avis recueillis auprès de la commune et de l'Architecte des Bâtiments de France, il est retenu de [redéfinir le périmètre délimité des abords au sein du bourg](#) (emprise en aplat sur le plan ci-contre), là où les co-visibilités exercées depuis l'espace public participent à l'[intérêt patrimonial architectural et paysager de l'environnement de l'église](#), comme un signal du « Vieux-Fauville ».

Enjeux locaux, analyse des co-visibilités



Périmètre délimité des abords du monument historique



RAYONNEMENT DE COVISIBILITÉ AVEC L'ÉGLISE

